



Commune d'Agneaux

Compte rendu de la 2^{ème} séance
du conseil municipal du **28 avril 2011**

Étaient présents : Alain MÉTRAL, Maire - Jean-Yves LEMÉTAYER, Élisabeth LEGRAND, Jean-Claude LEPAON, Michel MADORÉ, Annick LAMAZURE, Alain SÉVÉQUE Adjoint, Jean-Marie BARRÉ, Thierry BILLORE, Michel BLOT, Daniel CAILLOT, Michèle DEBONO, Christian DELANOË, Daniel DEPINCÉ, Claude DUGUEY, Jean-Michel HEC, Eric LEBRUMAN, Colette LECOT, Paulette LEMARIGNER, Françoise LUAST, Fabienne PICAN, Jean-Pierre RUAULT, Yolanda TESNIERE, Conseillères et Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : Dany DAVID (procuration à Françoise LUAST), Françoise BLANCHET (procuration à Claude DUGUEY), Jacqueline CORBEAU (procuration à Jean-Michel HEC), Josiane MARAIS (procuration à Alain SÉVEQUE).

Secrétaire de séance : Madame Yolanda TESNIERE

Date de convocation : 22/04/2011

Date d'affichage : 06/05/2011

- : - : - : - : - : -

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 31 MARS 2011

Monsieur DEPINCÉ observe : *« mes propos concernant les pistes de réflexion pour le budget 2011 n'ont pas été rapportés correctement. Nous ne proposons pas de faire participer les habitants hors commune qui profitent des structures communales, mais leur commune de résidence. Il ajoute : « Je vous avais aussi demandé le taux d'endettement par habitant et non le montant par habitant ! »*

Monsieur MÉTRAL prend acte de la correction concernant la participation des habitants hors commune et indique que le taux d'endettement sera précisé avec ce compte rendu.

L'assemblée municipale adopte le compte rendu de la séance du 31 mars 2011 **à l'unanimité**.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2010 BUDGET PRINCIPAL

Ayant entendu l'exposé de Monsieur BARRÉ, l'assemblée, **par 23 voix pour et 4 abstentions (groupe Ensemble pour Agneaux)**, vote **à l'unanimité**, l'affectation du résultat excédentaire du budget fonctionnement et investissement 2010, au budget prévisionnel 2011 comme suit :

- Compte 002, résultat de fonctionnement reporté en section fonctionnement : 70 395,47€
- Compte 1068, excédent de fonctionnement reporté en section investissement : 200 000,00€
- Inscription en recettes d'investissement le résultat du compte administratif soit 123 733,90€.

PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNÉE 2011

Les élus étant en possession des documents, Monsieur BARRÉ propose, compte tenu du précédent débat sur les orientations budgétaires de présenter le budget primitif de l'année 2011 par chapitres Il précise que ce budget s'inscrit dans le cadre d'une maîtrise des dépenses, notamment des dépenses à caractère général et de personnel.

Monsieur DUGUEY soulève les points suivants :

« Premier point : nous constatons une diminution constante du résultat du compte administratif année après année : il nous semble qu'une plus grande rigueur dans l'exécution du budget serait nécessaire.

Le 2^{ème} point concerne la fiscalité et notamment les liens avec la communauté d'agglomération : nous n'avons aucune visibilité. Nous n'avons pas de tableau détaillant la nouvelle fiscalité.

Le 3^{ème} point concerne la centralisation du ramassage des ordures ménagères : le manque à gagner, ainsi que l'avenir des bâtiments et du personnel mis actuellement à disposition, ne sont pas prévus.

Enfin le 4^{ème} point concerne la Maison de Santé : nous rappelons que nous sommes favorables à une Maison de Santé, mais ce projet démesuré, et disproportionné, devrait être communautaire. Aucune recette n'est prévue pour compenser les dépenses inscrites au budget 2011. Cela peut se comprendre, mais nous aurions souhaité être rassurés, si un document permettant de constater l'engagement des professionnels, nous était fourni ; au minimum un tableau de suivi des dépenses permettrait de suivre le coût exhaustif du projet.

Compte tenu de ces 4 remarques, et malgré le maintien des taux des taxes locales, nous ne voterons pas le budget 2011. »

Monsieur DEPINCÉ demande : *« les dotations de l'état ont-elles baissé ? Et de combien ?*

Je rejoins Monsieur DUGUEY sur le Centre de Santé. Ce ne sera pas une opération blanche pour les Agnelais. Des bruits font état de fortes interrogations de certains médecins, qui hésiteraient à s'engager sans garanties. Pour ces raisons, nous voterons pour les taux, puisqu'ils n'augmentent pas, mais nous voterons contre le budget !»

Monsieur MÉTRAL déclare : *« Bien que le projet soit porté par la commune, la Maison de Santé que nous allons construire, est communautaire. Elle est programmée dans le schéma intercommunal d'aménagement du territoire (SIAT,) de même qu'une seconde maison à Saint-Lô.*

Pour le financement, nous saurons si les professionnels s'engagent, fin juin. Les entreprises chargées de sa construction auront été consultées, et nous aurons des montants précis.

Vous êtes contre ce projet mais vous ne proposez rien pour répondre aux préoccupations concernant l'avenir de la présence médicale.

Il ne reste que deux médecins à Agneaux dont un âgé de 62 ans. C'est pourquoi j'assume totalement mon choix de créer cette Maison de Santé à Agneaux.

J'ai pris la bonne décision et, si je ne l'avais pas prise, vous me l'auriez reproché. Aujourd'hui, aucun médecin ne m'a fait part de son désir d'abandonner le projet ! »

Monsieur LEMÉTAYER note que les deux projets envisagés sont complémentaires, et visent à créer un équilibre sur l'agglomération. Il insiste sur la nécessité d'anticiper les effets de la future loi sur l'accessibilité, qui va rendre inéluctable la création de ces pôles. Il ajoute : « *Les rumeurs n'ont jamais permis de faire évoluer les dossiers !* »

Enfin, il confirme l'équilibre financier de la démarche de la commune.

Madame PICAN demande : « *Où se situera la Maison de Santé à Saint-Lô ?* »

Monsieur MÉTRAL : « *Dans les anciens locaux de la direction de la Poste, avec le CCAS de la ville de Saint-Lô.* »

Monsieur HEC déclare : « *Nous n'avons jamais dit que nous étions contre le projet de Maison de Santé.* »

Monsieur DEPINCÉ fait remarquer que la réglementation du code du travail évoluera, et nécessitera des adaptations qui auront un coût pour le propriétaire. Il pose la question : « *Si le coût du projet ne convient pas aux professionnels, qu'advient-il ?* »

Monsieur MÉTRAL rappelle que les évolutions de la réglementation, ou même la taille du bâtiment, ont une importance relative, dans la mesure où tous les éléments seront pris en compte dans les contrats établis avec les professionnels. Il ajoute : « *Si le coût annoncé fin juin ne leur convient pas, nous ne ferons rien. Ceci étant, nous sommes confiants.* »

En réponse à Monsieur DUGUEY, Monsieur MÉTRAL précise qu'un tableau croisé avec la communauté d'agglomération, apparaît dans le budget prévisionnel. Il confirme également une petite baisse de la dotation globale de fonctionnement, due au mode de calcul de la population, dont l'accroissement de ces dernières années, n'a pas encore été pris en compte.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur BARRÉ,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal par 19 voix pour et 8 contre (groupes Ensemble pour Agneaux et Agneaux Dialoguons pour Agir :

- Adopte, **à la majorité**, le budget primitif de l'exercice 2011 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissements	1 583 824,53 €	1 583 824,53 €
Fonctionnement	4 392 316,47 €	4 392 316,47 €
Total	5 976 141,00 €	5 976 141,00 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 1 420 506,00 €.

Après avis de la commission des finances en date du 13 avril 2011,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2011 comme suit :

Taxes	Taux proposés	Base d'imposition	Produit
d'habitation	9.82	5 362 000.00 €	526 548.00 €
foncière (bâti)	15.16	5 743 000.00 €	870 639.00 €
foncière (non bâti)	31.72	73 200.00 €	23 219.00 €
		total	1 420 406.00 €

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2011

Monsieur HEC s'interroge sur le montant accordé à l'association De Fils en Fleurs, passant de 75,00€ en 2010 à 750,00€, en 2011, alors que les montants ont été figés pour les autres associations culturelles.

Monsieur MÉTRAL précise qu'il s'agit d'accompagner une manifestation organisée tous les deux ans. Il rappelle que les montants ne sont versés aux associations, que si les manifestations sont réellement organisées.

L'assemblée décide, **à l'unanimité**, de verser aux associations culturelles, pour l'exercice 2011, les subventions pour un montant total de 19.478,00€.

L'assemblée décide, **à l'unanimité**, de verser aux associations caritatives et autres, pour l'exercice 2011, les subventions pour un montant total de 5 445,00€.

L'assemblée décide, **à l'unanimité, par 26 voix pour et 1 abstention**, de verser aux associations sportives, pour l'exercice 2011, les subventions pour un montant total de 23.385,00€.

L'assemblée décide, **à l'unanimité**, de verser aux écoles et diverses associations, pour l'exercice 2011, les subventions pour un montant total de 70.692,00€.

CRÉATION D'UN POSTE DE BIBLIOTHÉCAIRE

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide **à l'unanimité** :

- de créer un poste de Bibliothécaire de la filière culturelle d'une durée de 35h/35h avec une rémunération statutaire.
- de supprimer le poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2011.

CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide **à l'unanimité** :

- de créer un poste de Technicien de la filière technique d'une durée de 35h/35h avec une rémunération statutaire.
- de supprimer le poste d'agent de maîtrise principal, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2011.

CRÉATION D'UN POSTE D'OPÉRATEUR DES APS PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité** :

- de créer un poste qui répondra aux critères suivants :
 - Filière : sportive
 - Grade : opérateur territorial des APS principal,
 - Durée : 35h/35h
 - Rémunération : statutaire

- de supprimer un poste d'opérateur qualifié des APS, à temps complet.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DEPINCÉ félicite les promus concernés par les différentes créations de postes. Par ailleurs, il souhaite, à l'avenir, être destinataire des comptes rendus des Comités Techniques Paritaires.

Monsieur MÉTRAL fait observer qu'il s'agit du fonctionnement interne de la Mairie. Il réserve sa réponse après consultation de la réglementation prévue par les textes.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Monsieur MÉTRAL informe l'assemblée de la décision du tribunal administratif de Caen qui a rendu son jugement dans l'affaire opposant l'A.D.H.A.O et Monsieur le Préfet.

L'A.D.H.A.O avait déposé une requête contre l'arrêté du Préfet, autorisant la création d'un crématorium au chemin du Bosq à Agneaux. Le tribunal a rejeté la requête, et répondu à la demande de la commune, en condamnant l'association à lui verser la somme de 1000,00€.

Suite à la demande formulée, lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur MÉTRAL présente le document comparatif des accompagnements financiers accordés à l'école Marie Ravenel et à l'Institut.

Monsieur DEPINCÉ s'interroge sur le faible nombre de projets portés par les enseignants de Marie Ravenel. Il craint que les familles modestes aient de plus en plus de difficultés à en assumer la charge résiduelle.

Monsieur MÉTRAL rappelle que la municipalité accompagne toujours les projets présentés. Il précise également que le CCAS reste à la disposition des familles en cas de difficultés financières.

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur MÉTRAL lève la séance à

Le Maire,

A. MÉTRAL